

A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT »

Mairie de Collonges-sous-Salève
A tous les membres de la Commission urbanisme
6, rue de la Poste
74160 Collonges-sous-Salève

Collonges, le 15 mars 2017

Objet : Validation du PLU en date du 09 mars 2017

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 09 mars 2017, le Conseil municipal a validé le nouveau PLU de Collonges-sous-Salève. Ce PLU est le résultat d'un long et important travail de la part de la Commission du PLU et des différentes parties intervenantes. Il engage l'avenir du développement de notre commune.

Nous avons espoir que les remarques et attentes de l'APEC formulées dans notre courrier du 23 janvier dernier ont été prises en compte. Dans l'attente de l'accès aux documents définitifs du PLU 2017, et avant de pouvoir en tirer conclusions et bilan, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions posées dans notre dernier courrier (joint en annexe) et restées sans réponse.

HECTARES OUVERTS A L'URBANISATION :

Problématique du PLU en matière du nombre d'hectares ouverts à l'urbanisation : un total de 24 ha pour l'habitat générant la construction théorique de 856 logements soit une augmentation de la population de 1712 habitants portant Collonges à 5753 habitants en 2030 !

L'objectif du PADD n'est pas respecté.

Qu'avez-vous fait ?

Sa réduction (hectares ouverts à l'urbanisation) pourrait permettre de redonner des terres à l'agriculture et de rester dans l'objectif des 5000 habitants maxi.

Quel est l'avis du seul agriculteur de Collonges et membre de la commission d'urbanisme sur cette question ?

HAUTEURS :

Des OAP avec des hauteurs de R+ 5 ou R +6.

Seule St Julien, la ville du canton, atteint ces hauteurs et encore pas toujours.

Les Collongeois se sont toujours battus pour que Collonges ne devienne pas une ville, ce qu'effectivement elle n'est pas dans la classification du SCoT.

Alors qu'avez-vous fait à ce sujet ? Collonges classification : bourg ou ville ?

La CIRCULATION, les **VOIRIES** inextensibles, le passage de la **VOIE FERREE** et la **TOPOGRAPHIE** en forte pente :

La prise en compte dans le PLU du résultat de l'audit tardif sur la circulation doit être une priorité.

Ce résultat est-il enfin connu ? Va-t-il être rendu public ?

Nous vous rappelons les craintes concernant le flux de circulation des riverains des OAP « Le Plan » / « Les Manessières ».

Le résultat de l'audit sur la circulation et les voiries demande certainement des adaptations à apporter aux OAP et au PLU.

Qu'avez-vous fait ?

ETALEMENT / CONSTRUCTIONS DANS LE TEMPS... COMMENT FAIRE ?

Sachant que des projets communaux, prioritaires puisque sociaux, sont déjà agendés :

la Commission d'urbanisme doit se donner la possibilité légale par le PLU de limiter le nombre de constructions par an pour un développement maîtrisé.

Qu'avez-vous fait à ce sujet ?

Merci pour vos réponses.

Avec nos salutations les meilleures.

Le bureau de l'APEC

E-mail : bureau@apec-collonges.net

Site : [http:// apec-collonges.net](http://apec-collonges.net)